

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 06 MARS 2025

Délibération affichée

Le 13 MARS 2025

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	23
Absents et Excusé(es)	:	10
Procuration(s)	:	0

N° d'ordre : 12/2025

Domaine d'intervention : 4.1/Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi six du mois de Mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-sept Février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 27 Février 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BIDELOGNE Fred, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Néant

ABSENTS : Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna ; **Conseillers Municipaux**.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE
BASSE-TERRE ET PORTANT CRÉATIONS DE POSTES.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025 - DELIB N° 12 /2025 - REF : 4.1/ PERSONNELS TITULAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

« DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET PORTANT CRÉATIONS DE POSTES. »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que l'organigramme constitue une présentation schématique de la collectivité permettant de voir son organisation, ses domaines d'intervention, les autorités hiérarchiques, la place et les rôles de chacun. Il est donc utile pour présenter en interne (agents, élus, stagiaires) comme en externe (partenaires, prestataires, usagers) l'organisation de la collectivité.

Bien plus qu'une simple représentation graphique, l'organigramme se déploie comme la carte dynamique des relations hiérarchiques et fonctionnelles de l'organisation.

Ainsi, dans le cadre de l'évolution et de l'adaptation de l'organisation administrative de la Ville de Basse-Terre, le présent schéma organisationnel marque l'aboutissement du processus de réorganisation entamé au dernier trimestre 2024. Cette transformation vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des services municipaux en répondant aux nouveaux enjeux territoriaux, budgétaires et stratégiques.

Le nouvel organigramme repose sur une rationalisation des structures administratives, permettant une meilleure synergie entre les services et une optimisation des moyens disponibles. Cette refonte organisationnelle s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques portées par la municipalité, notamment à travers l'Agenda 2030 et le Projet d'Administration.

Les principaux aménagements apportés sont les suivants :

- ✓ La suppression du Pôle Service à la Population et à l'Éducation, dont les compétences sont redistribuées pour assurer une gestion plus fonctionnelle et transversale,
- ✓ La création au sein du Pôle Direction générale et sous l'égide du secrétariat général d'une délégation administrative à la Politique de la Ville, à la Cohésion Sociale et aux Solidarités Territoriales, avec un rôle de coordination fonctionnelle assurée en lien avec le CCAS.
- ✓ La création de la Direction de l'enfance, de la jeunesse, de la vie associative et des sports incluant notamment :
 - Le service de la petite enfance,
 - Le service des affaires scolaires,
 - Le service de la jeunesse et de l'insertion,
 - Le service de la vie associative et des sports.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025 - DELIB N° 12 /2025 - REF : 4.1/ PERSONNELS TITULAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

« DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET PORTANT CRÉATIONS DE POSTES. »

✓ La refonte de l'intitulé des services au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine incluant notamment :

- La transformation de l'intitulé du service maison du patrimoine vers la dénomination service valorisation du patrimoine (CIAP-LABEL VAH).
- La transformation de l'intitulé du service animation et promotion culturelle vers la dénomination service animation et médiation culturelle.

✓ La réorganisation du Pôle Finances et Ressources, avec la création de :

- La Direction des Ressources Humaines et des Moyens Internes, qui intègre la gestion des moyens matériels et de la logistique administrative.
- La Direction des Finances, des Affaires Juridiques et de la Gestion Immobilière, assurant une structuration plus fine des fonctions budgétaires, juridiques et patrimoniales.

✓ La réorganisation du Pôle Développement du Territoire et des Infrastructures, intégrant :

- Une nouvelle Direction des Projets et de l'Aménagement, réunissant l'urbanisme, l'habitat et la gestion des grands projets.

L'achèvement de l'adaptation de l'organigramme général de la Ville de Basse-Terre marque une avancée vers une administration plus efficace, plus agile et mieux adaptée aux défis territoriaux. Ce projet, en phase avec l'Agenda 2030 et le Projet d'Administration, constitue un levier essentiel pour moderniser la gestion communale, répondre aux attentes des citoyens et s'inscrire dans une démarche transversale de transition écologique.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est proposé à l'organe délibérant de créer les emplois permettant de répondre aux besoins de la collectivité par suite de cette refonte de l'organigramme, à savoir :

- Un chef de centre de supervision urbain CSU, sur le cadre d'emplois des agents de police à temps complet,
- Un chef d'une Brigade de Sécurité et de Régulation Urbaine (BSRU), sur le cadre d'emplois des agents de police à temps complet,
- Un chargé de projet en communication digitale et création graphique, sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs à temps complet,
- Un directeur/trice Enfance, Jeunesse, Vie associative et Sport, sur le cadre d'emplois des Attachés à temps complet,
- Un Directeur/trice des projets et de l'aménagement du territoire, sur le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet,

S'agissant de modifications relatives aux conditions générales de fonctionnement de la collectivité ayant une incidence sur le personnel, le comité social territorial a donné un avis favorable sur ces mesures le 24 février 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025 - DELIB N° 12 /2025 - REF : 4.1/ PERSONNELS TITULAIRES
 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 « DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET PORTANT CRÉATIONS DE POSTES. »

Le conseil est sollicité pour statuer sur les modifications de l'organigramme ainsi définies.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL
 LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°64/2024 du 07 octobre 2024 approuvant l'organigramme actuel ;

VU l'avis consultatif du Comité social territorial réuni en date du 24 février 2025 ;

CONSIDÉRANT les besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,
DÉCIDE À LA MAJORITÉ
SOIT 22 VOIX POUR
01 ABSTENTION
 (M. PROCIDA Robert)

ARTICLE 1 : D'ADOPTER ET DE METTRE EN OEUVRE le nouvel organigramme général, ci-annexé, à compter de la présente délibération,

ARTICLE 2 : DE CRÉER les emplois permanents suivants afin de répondre à ces nouveaux besoins :

Direction/Service	Intitulé du poste	Cat	Cadre d'emplois	Temps de travail	Effectif
Police	Chef d'un Centre de Supervision Urbain (CSU)	C	Agent de police	35 h	1
Police	Chef d'une Brigade de Sécurité et de Régulation Urbaine (BSRU)	C	Agent de police	35 h	1
Service communication	Chargé de projet en communication digitale et création graphique	B/C	Adjoint administratif Rédacteur	35 h	1
Direction de l'enfance, de la jeunesse, de la vie associative et des sports	Directeur/trice Enfance, Jeunesse, Vie associative et Sport	A	Attaché	35 h	1
Pôle développement du Territoire et Infrastructure	Directeur/trice des projets et de l'aménagement du territoire	A	Ingénieur	35 h	1

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le **13 MARS 2025**

ID : 971-219711058-20250306-122025-DE

Berger
L'Extrait

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025 - DELIB N° 12 /2025 - REF : 4.1/ PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
« DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET PORTANT CRÉATIONS DE
POSTES. »

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée ;

ARTICLE 4 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;

ARTICLE 6 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 11 MARS 2025

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 11 MARS 2025

L'affichage *et/ou* la publication le 13 MARS 2025

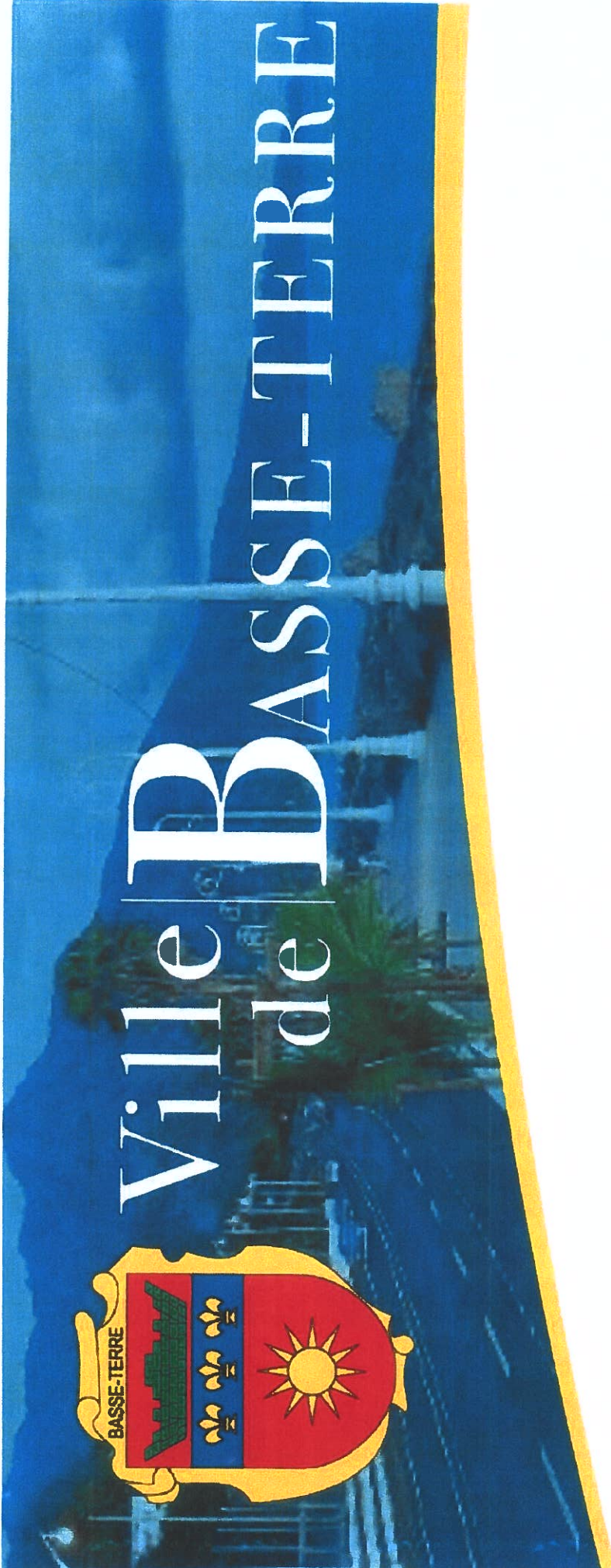
Et/ou la notification le 13 MARS 2025

Le Maire,


André ATALLAH

Le Maire


André ATALLAH



Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le **13 MARS 2025**

ID : 971-219711058-20250306-122025-DE



ORGANIGRAMME GENERAL DE LA COLLECTIVITE

MARS 2025



VILLE de BASSE-TERRERRE

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL MARS 2025



Le Maire

Police Municipale

CCAS

Cadre de vie et proximité

Assistant de Prévention

Cabinet

Secrétariat du maire

Communication et marketing territorial

Pôle Finances et Ressources

Direction des ressources humaines et des moyens internes

Ressources humaines

Moyens internes

Direction des finances, des affaires juridiques et de la gestion immobilière

Finances

Affaires juridiques

Gestion immobilière

Recherche de subventions

Informatique et NTIC

Etat-Civil et cimetière

Documentation et archives

Pôle Direction Générale

Direction Générale des services

Secrétariat général à l'organisation, au projet d'administration communale et au projet agenda 2030

Délégation administrative à la politique de la ville, à la cohésion sociale et aux solidarités territoriales

Politique de la Ville

Espace France Service

Charge de coopération CTG

Gestion de l'assemblée

Innovation territoriale et projets stratégiques

ACV

Animations, vie des quartiers et démocratie participative

Election et démographie

Gestion et Prévention des Risques

Courrier

Sûreté des bâtiments

Chef de projet de coopération intercommunale et partenariats

RGPD

Pôle Développement du Territoire et Infrastructure

Direction des Projets et de l'Aménagement

Urbanisme et Aménagement

Habitat

Mobilités et stationnement

Direction Adjointe des services techniques

Centre Technique Municipal (CTM)

Marché-Achat public

ERP, Accessibilité, Sécurité incendie

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 971-219711058-20250306-122025-DE

